



Métiers et fonctions
Juillet 2011

INCENDIE ET SECOURS

On y fait quoi ?

Les sapeurs-pompiers sont de véritables techniciens du risque, chargés de la protection et de la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement. A ce titre, ils assurent de multiples missions de secours, tant à domicile, que dans les lieux publics. En collaboration avec les services de l'Etat (Préfecture, Police nationale, Gendarmerie...), ils ont notamment en charge :

- le secours routier, ferroviaire, aérien, fluviale...
- le secours aux personnes = accidents domestiques (chutes, brûlures, intoxications, asphyxie, électrocution...), malaise, blessure, noyade...
- la lutte contre les incendies = feu d'habitation, feu de forêt, feu industriel...
- les risques technologiques = lutte contre les pollutions ou les accidents à caractère chimique ou radioactif
- les opérations diverses = inondations, effondrements, sauvetages d'animaux, fuite de gaz, nid de guêpes...

Les sapeurs-pompiers ont mis en place des équipes spécialisées en fonction du type de sinistre (interventions chimique, radiologique, sauvetage-déblaiement...) ou du lieu d'intervention (milieu périlleux, montagne, milieu aquatique, forêt...).

Afin d'éviter la naissance d'un sinistre, les pompiers assurent des missions de prévention fondamentales en matière de sécurité (commission de sécurité). Il s'agit notamment :

- de l'étude des « dossiers avant construction » des établissements recevant du public
- des visites de contrôle préalables à la mise en exploitation d'un bâtiment ouvert au public, ainsi qu'en cours d'utilisation
- des conseils aux responsables d'établissements pour l'exercice de leurs obligations légales de sécurité (ex : directeur de lycée)
- la réalisation de prévisions (création de plans d'intervention prévisionnels sur des sites dits sensibles comme les hôpitaux, hôtels, centre historique aux ruelles tortueuses...)

Quels métiers ?

Directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de centre d'incendie et secours, chef de site, chef de colonne, chef de groupe, chef d'agrès, chef d'équipe, équipier...

Avec quel profil ?

- Connaissance des procédures de secours (premiers soins)
- Aptitude physique (entraînement quotidien)
- Spécialisation appréciée (ex : risque chimique, sauvetage-déblaiement, feux de forêt, plongeur...)
- Disponibilité en raison des contraintes horaires (travail de nuit) et journalières (travail le week-end, les jours fériés...)
- Sens du contact humain = maîtriser les relations avec le public et les victimes en situation de crise
- Rapidité et efficacité dans l'analyse des risques
- Calme, lucidité, et sensibilité limitée en raison de la gravité de certaines interventions
- Aptitude au travail en équipe
- Permis poids-lourds souhaité

Dans quelles collectivités ?

Les sapeurs-pompiers professionnels exercent dans les grandes agglomérations (surtout dans les villes de plus de 30 000 habitants) ou dans les centres de secours les plus sollicités. Ils dépendent d'un organisme public, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), qui est financé par les collectivités locales (communes, Conseil Général) et administré par les élus locaux. Les SDIS sont rattachés au Ministère de l'Intérieur à travers la Direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC). Cette direction est chargée de prévenir les risques naturels et technologiques et de coordonner les secours en cas de sinistre très important, à l'échelon régional ou national.